

GIRONDE
COMMUNE
SALLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE n° 2020-16  
PORTANT NUMEROTATION  
DE 3 LOGEMENTS SUR PARCELLES CADASTREES AC 56p, AC 428 et AC 427**

Le Maire de la ville de SALLES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28 ;  
**Vu** l'article R610-5 du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe ;  
**Vu** le plan de division, établi par le cabinet de géomètres-experts LABORDE-LANSARD (annexe 1), conformément à la déclaration préalable n°033 498 18 K0010 délivrée le 12 février 2018 ;  
**Vu** l'extrait cadastral faisant apparaître les parcelles AC 428 et AC 427, supports de 2 logements numérotés respectivement 2 bis et 2 ter Chemin de Fachat (annexe 2) ;  
**Considérant** que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;  
**Considérant** qu'il s'avère nécessaire de numéroter, Chemin de Fachat, le logement sur parcelle AC 56p et les 2 logements existants sur parcelles cadastrées AC 428 et AC 427, afin d'assurer la sécurité et une meilleure lisibilité des terrains ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante :

Références cadastrales	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse
LOT A DP n°033 498 18 K0010 – parcelle AC 56p	/	2 bis Chemin de Fachat
Construction / logement existant Parcelle AC 427	2 ter Chemin de Fachat	4 Chemin de Fachat
Construction / logement existant Parcelle AC 428	2 bis Chemin de Fachat	4 bis Chemin de Fachat

Le tableau ci-dessus détermine pour les propriétés cadastrées le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié au cabinet de Géomètres-Experts LABORDE-LANSARD et transmis :

- à la Sous-Préfecture d'Arcachon
- au service Impôts des Particuliers d'Arcachon
- au Pôle Topographique de Gestion Cadastre de Gironde
- au Service National de l'Adresse
- au service de La Poste de Salles
- au Commandant de la brigade de Gendarmerie de BELIN-BELIET ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- au service ENEDIS
- au service SUEZ
- au service Eau-Assainissement de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
- au service Technique municipal

SALLES, le 19/06/2020

Le Maire,



Luc DERVILLE